

40 000 E-MAILS

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

## La messagerie secrète

Moussa Bakir n'ignorait rien des pratiques de son ami, avec lequel il partageait les joies et les peines. Leur correspondance cachée, révélée par « le Nouvel Obs », jette une lumière crue sur la plus grande fraude de l'histoire. Les juges ont cependant refusé de traiter le courtier comme un complice. Explications



Dan Acler-Bloomberg News/MyPPP

Le vendredi 18 janvier, à 16h54, alors que la Bourse de Paris s'apprête à fermer pour le week-end, Moussa Bakir, 32 ans, courtier à la Fimat, une filiale de la Société générale, adresse à son correspondant régulier, Jérôme Kerviel, le message suivant : « *Je t'envoie la confirmation.* » Le trader qui va faire perdre 4,9 milliards d'euros à sa banque répond par un simple accusé de réception : « *OK.* » A ce moment, Jérôme Kerviel est déjà sur le gril des inspecteurs de la banque. Le matin, c'est une transaction avec Baader qui a alerté les contrôles : elle dépasse largement les capacités de ce petit courtier allemand. Kerviel, pourtant, ne se dégonfle pas. Il plaide une erreur matérielle, assurant que la transaction a été en réalité opérée avec pour contrepartie

la puissante Deutsche Bank. Ses supérieurs lui demandent une preuve. « *Attendez un peu, je vais vous la fournir* », avait répondu Kerviel. Et il produit le faux e-mail, imputé à la Deutsche Bank. Mais la banque allemande va démentir avoir la trace de cet e-mail et de cette transaction. Le bluff du jeune trader vient d'échouer.

Ce message de Moussa Bakir à son ami Jérôme Kerviel, révélé samedi par le site internet du « Nouvel Observateur », a été découvert la semaine dernière presque par hasard. Alertés par l'importance des notes de portable de Kerviel – jusqu'à 1 000 euros par mois –, les enquêteurs avaient constaté qu'il était en relation permanente avec Bakir. Ils ont découvert avec stupeur que les portables n'étaient pas interdits dans les salles de

marché de la Société générale, comme cela a toujours été dit, et que ceux-ci n'étaient pas brouillés. Or l'usage exclusif des téléphones fixes, tous écoutés et enregistrés, était présenté comme une mesure de base pour la sécurité des transactions et pour réparer les éventuelles erreurs. Autre surprise : ils se sont étonnés du petit nombre d'e-mails envoyés par Kerviel depuis son ordinateur – moins de 60 en un an ! C'est alors qu'ils ont découvert l'existence d'une messagerie dans l'intranet Reuter utilisé par les traders. Jackpot ! Il y avait là 40 000 messages environ échangés entre les deux amis. Dont cette étrange confirmation qui intrigue tant les enquêteurs.

La décision de relâcher Moussa Bakir après 48 heures de garde à vue, avec le sta-



Patrice Bureau/AFB

tut de simple témoin assisté, a donc surpris, en particulier les avocats de la Société générale. Est-elle, comme l'assure un proche du dossier, le dernier revers du rapport de force entre le parquet et les juges Renaud Van Ruymbeke et Françoise Desset, désavoués par la chambre de l'instruction, alors qu'ils avaient décidé de laisser Kerviel en liberté ? Mais le parquet a annoncé qu'il ne ferait cette fois-ci pas appel de leur décision sur Bakir. Comme si celui-ci, libre, pouvait conduire vers d'éventuels autres manipulateurs...

Surprise, tout de même, car si la simple lecture des innombrables messages échangés entre Moussa Bakir et Jérôme Kerviel ne permet pas, en termes juridiques, de les qualifier de complices, il apparaît claire-

**Moussa Bakir (à gauche) était-il le correspondant exclusif de Jérôme Kerviel (ci-dessus) pour transmettre ses ordres, réels et fictifs ?**

ment qu'ils savaient parfaitement ce qu'ils faisaient l'un et l'autre. En témoigne cet échange du 11 octobre 2007. Kerviel s'interroge : « Tu ne lui as pas parlé de ce qu'on fait, dis-moi ? T'as rien dit sur nos trades ? Simon je te pète la tête. » Bakir répond : « Walou. T'es fou. C'est entre toi et moi. » Le 28 novembre, c'est Bakir qui demande : « Il faut (...) leur dire que la position nette est fausse. » Kerviel répond : « Ouais, mais j'ai

pas envie qu'ils me sortent ma position à 25 000. » A travers ces dialogues écrits en langage SMS (par souci de lisibilité, nous les avons largement rectifiés) transparait la personnalité de Jérôme Kerviel, qui ne se fait déjà plus d'illusions. Ainsi, le 13 décembre, à son ami qui lui dit : « Il va te falloir impérativement des vacances », il répond : « En taule. »

Bakir s'insurge : « Tu n'as violé personne. Tu n'as rien fait d'illégal au sens de la loi. » Kerviel : « J'ai fait un max de tunes. C'est tout. » Puis : « Ça va montrer la puissance Kerviel. » « Ou l'inconscience », rétorque Bakir, qui dresse un portrait rapide de son ami, traité au passage de « salope » : « Garçon simple et discret. Ne paie pas de mine. Qui fait un maximum de tunes. »

# Une contre-offensive difficile

Pour décourager un éventuel raider, la Société générale lance une augmentation de capital massive... mais tarde encore à jouer la carte de la transparence

Comment éviter une OPA lorsqu'on est déstabilisé par la plus grande fraude de l'histoire financière ? Les dirigeants de la Générale et leurs 130 000 salariés savent qu'ils sont devenus une proie tentante. Une véritable course de vitesse est lancée. La Générale doit se rendre le moins comestible possible. Première étape : pour boucher le trou creusé par Jérôme Kerviel, la troisième banque française vient de lancer une augmentation de capital massive de 5,5 milliards d'euros. Cette opération va accroître de 20% son nombre d'actions. C'est beaucoup et cela compliquera d'autant le raid d'un éventuel prédateur. Pour prendre le contrôle de la Générale, son attaquant devra acquérir plus de titres. Cette émission d'actions qui débute le 21 février est lancée à des conditions très généreuses. Le titre de la banque s'achetait 160 euros l'été dernier, les nouvelles actions coûteront environ 70 euros (1), soit une chute de près de 60%. C'est dire à quel point cette opération se déroule dans l'urgence et dans des conditions financières dramatiques pour la Générale. Mais ces modalités restent cependant meilleures que celles des augmentations de capital lancées par ses concurrents américains secoués par la crise des subprimes.

Deuxième défi : convaincre désormais les marchés financiers que la banque reviendra vite à des profits normaux pour faire remonter son cours de Bourse. C'est possible : malgré la fraude, l'établissement a dégagé un bénéfice de près de 1 milliard au titre de 2007.

Reste la transparence, et là tout se complique. Empêtrés dans cette crise, les dirigeants font la lumière à contrecœur sur l'affaire Kerviel. Ils se sont entourés d'une batterie de conseils en communication (l'agence Image Sept, d'Anne Méaux, égérie du patronat et proche de François Pinault, ainsi que Jean de Belot, consultant indépendant, ancien directeur du « Figaro »). Seulement, la presse est maintenue à distance. Au lieu de tenir des réunions en public et de se présenter physiquement devant les journalistes, les dirigeants

organisent des conférences téléphoniques. Les appels des journalistes sont canalisés et filtrés par une société britannique spécialisée. Ils posent leurs questions à tour de rôle. Et Philippe Mustier, le directeur des activités de marché, répond souvent de façon dilatoire en se réfugiant derrière l'enquête judiciaire. Quant à Daniel Bouton, le PDG, et à son bras droit, Philippe Citerne, ils sont aux abonnés absents et se cachent.

La banque jure qu'elle joue la transparence totale, mais on est loin du compte. Ainsi



Philippe Citerne et Daniel Bouton

lorsqu'elle divulgue la fraude, le 24 janvier, et annonce que cette dernière lui a fait perdre 4,9 milliards d'euros. Demi-mensonge : la Générale vient d'admettre – deux semaines plus tard – que le débouclage des 50 milliards de positions prises par Jérôme Kerviel, début 2008, lui avait fait perdre 6,38 milliards. La différence ? La banque avait omis dans un premier temps de révéler que son trader fou avait réalisé un gain de 1,47 milliard d'euros sur ses opérations en 2007 ! Cela montre que la banque ne s'était pas aperçue que cet argent était rentré dans ses caisses...

L'autre flou persistant concerne la défaillance des contrôles internes. Cette dernière est plus grave qu'on ne le pensait. Selon le « New York Times », le 7 novembre 2007, les responsables d'Eurex, la Bourse allemande spécialisée sur les produits financiers sophistiqués où jouait Kerviel, ont sonné très tôt

l'alarme à la Société générale. Les Allemands estimaient que le trader – clairement identifié par leurs services – avait pris, plusieurs fois de suite, des positions anormalement élevées. Ils s'interrogeaient donc sur sa stratégie d'investissement et se demandaient pourquoi il passait des ordres en partie directement, et en partie par l'intermédiaire du courtier Fimat, à Londres (la société où travaille Moussa Bakir). Eurex appliquait ainsi la règle qu'elle suit toujours dans des cas similaires : prévenir la direction de la banque. Le suivi des ordres chez Eurex est en effet très sophistiqué : les ordinateurs de ce marché à terme pistent minutieusement les risques pris par chaque trader et les analysent. Et dès qu'un des opérateurs s'éloigne un peu trop de ses activités « normales », le feu passe au rouge. Comme l'a expliqué au « Nouvel Observateur » un porteparole de cette Bourse spécialisée, elle fournit à ses clients des comptes rendus très précis de l'activité de ses opérateurs permettant de la décomposer et de la mesurer précisément.

Cette précision n'est apparemment pas la vertu cardinale de la Société générale. La banque a répondu deux semaines plus tard – le 20 novembre – à Eurex que, selon son enquête, le trader avait agi de façon normale. Ce qui n'a pas empêché Eurex de réclamer à nouveau des explications le 26 novembre, qui ne seront données que le 10 décembre, peu de temps donc avant la découverte du pot aux roses. A nouveau les superviseurs de la Générale affirment alors qu'ils n'avaient rien trouvé. Eurex a-t-il envoyé d'autres signaux d'alerte ? Réponse à l'issue des enquêtes des autorités boursières et du comité spécial, nommé par le conseil d'administration, qui pourraient toutes les deux se révéler sévères pour les dirigeants de la Générale.

**THIERRY PHILIPPON**  
et **CLAUDE SOULA**

(1) Les actions sont émises à 47,50 euros, mais les nouveaux actionnaires devront en plus acheter quatre droits de souscription, cotés 5,80 euros environ, soit un total proche de 70 euros.

Et n'est pas considéré à sa juste valeur. »

Les dialogues finaux ne laissent pas place au doute : Kerviel sait qu'il est cerné. Le 17 janvier : « Bon, je suis foutu. » Le 18, premier message du matin : « Ma dernière journée ici. » Bakir lui répond : « Arrête, c'est le rebond vers 4180 [niveau de l'indice, NDLR]. » Kerviel : « Super, mais je suis mort. Pas dormi (...). Je n'arrive pas à bouffer. » Bakir non plus : « Ça fait trois jours que le soir je ne mange pas. Je devais aller à Milan

aujourd'hui avec Tayeb et ses frères [mais] je n'ai pas la tête. » Plus tard : « On coupe cette position et après on se casse au soleil 15 jours. Off les portables. »

Dans l'après-midi, c'est fini. « Je suis dans une grosse merde, affirme Kerviel, je suis viré dans 30 minutes. » « Courage pote », tente Bakir. Réponse de Kerviel : « Il est mort, le pote. »

Moussa Bakir était-il le correspondant exclusif de Jérôme Kerviel pour transmettre ses

ordres, réels et fictifs ? Les enquêteurs ont découvert que le jeune trader avait « prêté » la totalité de son bonus 2006 (45 000 euros après impôts) à sa belle-sœur. Son train de vie leur semble supérieur à ses revenus. Ils cherchent aujourd'hui à savoir s'il a passé des ordres fictifs via ClickOptions, une autre filiale de la Société générale, utilisée pour donner aux investisseurs individuels en ligne la possibilité d'agir sur le marché des produits dérivés.

**AIRY ROUTIER**